Royaume du Maroc
**
Ministère de l'Artisanat
Et de l'Economie Sociale et Solidaire
*****
Office du Développement de la Coopération

مكتب تنمية التعاون
ⴰⵙⵉⵔⴰ ⵏ ⵜⴳⵎⵉ ⵏ ⵓⵎⵢⴰⵡⴰⵙ
Office du Développement de la Coopération

Avis d'appel d'offres ouvert N°12/2014
(Séance publique)

Le **10 Novembre 2014 à 11heures**, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunions de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix **n°12/2014**, relatif **à « La réalisation d'un système d'information relatif au programme Mourafaka d'appui post création des coopératives nouvellement créées », Lot unique**.

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division Financière et des Ressources Humaines, (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération sis à 13 rue Dayet Aoua, Agdal-Rabat, B.P : 1297, dans les conditions prévues dans l'article 19 du décret n°2.12.349 du 08 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma et sur le site Web de l'Office du Développement de la Coopération : www.odco.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot unique : Quinze mille Dirhams (15.000,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cinq Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (500.000,00 DHS T.T.C) ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la Division Financière et des Ressources Humaines (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération, 13 Rue Dayet Aoua Agdal – Rabat- B.P :1297 ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 8** du règlement de consultation.